

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 1 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Agent de nettoyage.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Permapack AG
Rue/B.P.: Reitbahnstrasse 51
Place, Lieu: 9401 Rorschach

Suisse

Téléphone: +41 71 844 12 12

Télécopie: +41 71 844 12 13

Service responsable de l'information:

Anwendungstechnik,

Téléphone: +41 (0) 71 844 12 12, E-mail: info@permapack.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox. Informationszentrum, Zürich,

Téléphone: +41 (0)44 251 51 51 ou Suisse: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement: **Attention**

Mentions de danger: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version:	8.1	Mise à jour:	24.11.2025	Page:	2 de 13
Remplace la version:	8.0	Date d'édition:	10.12.2025	Langue:	fr-CH

Conseils de prudence:

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient: 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

Contient:

Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques: moins de 5%

Agents de conservation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one, 2-Bromo-2-nitro-1,3-propandiol

2.3 Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Un contact prolongé/fréquent avec la peau peut priver la peau de son sébum et provoquer des dermatoses.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Ce produit ne contient pas de composants en quantité égale ou supérieure à 0,1 % (p/p) qui présentent des propriétés perturbant le système endocrinien conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement délégué (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques, solution aqueuse.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 3 de 13
Langue: fr-CH

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119488639-16-xxxx N°CE 500-234-8 CAS 68891-38-3	Éther sulfate de sodium d'alkyle, C12-14 Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 3; H412. Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Eye Dam. 1; H318: $C \geq 10 \%$ / Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 10 \%$	< 2 %
REACH 01-2119489428-22-xxxx N°CE 270-115-0 CAS 68411-30-3	Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 3; H412.	< 1,5 %
REACH 01-2119490100-53-xxxx n° de liste 931-329-6	Amides, C8-18 (numéros pairs) et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)- Skin Irrit. 2; H315. Eye Dam. 1; H318. Aquatic Chronic 2; H411.	< 1,5 %
N°CE 220-239-6 CAS 2682-20-4	2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one Acute Tox. 3; H301. Acute Tox. 3; H311. Acute Tox. 2; H330. Skin Corr. 1B; H314. Eye Dam. 1; H318. Skin Sens. 1A; H317. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. (EUH071). Valeurs limites de concentration spécifiques (SCL): Skin Sens. 1A; H317: $C \geq 0,0015 \%$ Facteurs M: Aquatic Acute 1: $M = 10$. Aquatic Chronic 1: $M = 1$.	< 0,005 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII:

Contient:

Agents de surface anioniques, agents de surface non ioniques: moins de 5%

Agents de conservation: 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one,
2-Bromo-2-nitro-1,3-propandiol

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas de malaises, consulter un médecin.

Après contact avec la peau:

En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 4 de 13
Langue: fr-CH

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

Le produit est ininflammable. Les moyens d'extinction seront donc choisis en fonction de l'environnement.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, après la vaporisation de l'eau, risque de formation de: Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Danger d'une formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Indications complémentaires:

Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inspirer les vapeurs.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 5 de 13
Langue: fr-CH

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter les projections.
Porter un équipement de protection approprié. Ne pas inspirer les vapeurs. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Stocker à température ambiante.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses: Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires:

Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 6 de 13
Langue: fr-CH

DNEL/DMEL:	Indication sur Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (CAS 68411-30-3): Effets systémiques: DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 170 mg/kg bw/d DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 12 mg/m³ DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 0,85 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 85 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 3 mg/m³ Effets locaux: DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 12 mg/m³ DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 3 mg/m³ Indication sur Amides, C8-18 (numéros pairs) et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)-(numéro CE 931-329-6): Effets systémiques: DNEL Long terme, ouvriers, dermique: 4,16 mg/kg bw/d DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation: 73,4 mg/m³ DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale: 6,25 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, dermique: 2,5 mg/kg bw/d DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation: 21,73 mg/m³
PNEC:	Indication sur Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (CAS 68411-30-3): PNEC eau (eau douce): 0,268 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,0268 mg/L PNEC sédiment d'eau douce: 8,1 mg/L PNEC sédiment marin: 8,1 mg/L PNEC terre: 35 mg/kg PNEC station d'épuration: 3,43 mg/kg Indication sur Amides, C8-18 (numéros pairs) et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)-(numéro CE 931-329-6): PNEC eau (eau douce): 0,007 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,0007 mg/L PNEC sédiment d'eau douce: 0,195 mg/L PNEC sédiment marin: 0,0195 mg/L PNEC terre: 0,0348 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme SN EN ISO 374-1. Type de gants. Caoutchouc butyle - Epaisseur du revêtement: >= 0,4 mm Période de latence: > 120 min. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version:	8.1	Mise à jour:	24.11.2025	Page:	7 de 13
Remplace la version:	8.0	Date d'édition:	10.12.2025	Langue:	fr-CH

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme SN EN ISO 16321-1.

Protection corporelle: Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	savon
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition:	non déterminé
Inflammabilité:	non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non applicable LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non applicable
Point d'éclair:	non combustible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	env. 5,5
Viscosité cinématique:	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique:	non déterminé
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	non déterminé
Tension de vapeur:	non déterminé
Densité:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 8 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Voir sous-section «Possibilité de réactions dangereuses».

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition dans le cas d'un usage approprié.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 9 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ETAmix calculé: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2; H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (CAS 68411-30-3):
DL50 Rat, par voie orale > 2.000 mg/kg (OECD 401)
CL50 Rat, dermique > 2.000 mg/kg (OECD 402)

Indication sur Amides, C8-18 (numéros pairs) et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)-(numéro CE 931-329-6):
DL50 Lapin, par voie orale > 2.000 mg/kg

Indication sur 2-Méthyl-2H-isothiazole-3-one (CAS 2682-20-4):
ETA par voie orale: 500 mg/kg
ETA par inhalation (vapeur): 3 mg/L
ETA par inhalation (poussières/brouillard): 0,5 mg/L

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 10 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Indication sur Acide benzènesulfonique, dérivés alkyles en C10-13, sels de sodium (CAS 68411-30-3):
Toxicité pour le poisson: CL50 *Lepomis macrochirus* (perche soleil bleu): > 1 - 10 mg/L/96h
Toxicité pour la daphnia: CE50 *Daphnia magna* (puce d'eau géante): > 1 - 10 mg/L/48h
Indication sur Amides, C8-18 (numéros pairs) et insaturés en C18, N,N-bis(hydroxyéthyl)-(numéro CE 931-329-6):
Toxicité pour le poisson: CL50 *Danio rerio*: 4,9 mg/L/96h
Toxicité pour le poisson: NOEC *Danio rerio*: 2,0 mg/L/4d
Toxicité pour la daphnia: CE50 *Daphnia magna* (puce d'eau géante): 3,2 mg/L/48h

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Le produit est biodégradable. Les substances tensioactives contenues dans le produit répondent aux exigences de la directive UE sur les détergents CE/648/2004 relative à la biodégradabilité ultime des tensides dans les lessives et détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:
non déterminé

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 20 01 29* = Déchets municipaux: Détergents contenant des substances dangereuses
* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 02 = Emballages en matière plastique

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 11 de 13
Langue: fr-CH

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Indications diverses

Élimination conformément à l'« Ordonnance sur la prévention et l'élimination des déchets » (OLED, Ordonnance sur les déchets SR 814.600), à l'« Ordonnance sur le mouvement des déchets » (OmoD; RS 814.610) et à l'« Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets » (LMD, RS 814.610.1).

Section 14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: ID 9006

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

Non réglementé

ADN: ID 9006,

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR:

néant

ADN: Classe 9, Code: M12

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie fluviale (ADN)

Étiquette de danger: -
Transport autorisé: T
Équipement nécessaire: PP

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version: 8.1
Remplace la version: 8.0

Mise à jour: 24.11.2025
Date d'édition: 10.12.2025

Page: 12 de 13
Langue: fr-CH

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

0 % en poids

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 75

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Procédure de classification:

Risques physiques: d'après les données d'essais

Dangers pour la santé, dangers pour l'environnement: méthode de calcul

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H301 = Toxique en cas d'ingestion.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H311 = Toxique par contact cutané.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 = Provoque de graves lésions des yeux.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 = Mortel par inhalation.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH071 = Corrosif pour les voies respiratoires.

Raison des dernières modifications:

Ajustement linguistique (en allemand)

Créée: 10.2.2016

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (UE) N° 2020/878



Permafix 175 Produit de lissage, Concentré

Numéro de matière PF175K

Version:	8.1	Mise à jour:	24.11.2025	Page:	13 de 13
Remplace la version:	8.0	Date d'édition:	10.12.2025	Langue:	fr-CH

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë
ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
CAS: Service des résumés chimiques
CE: Communauté européenne
CFR: Code des règlements fédéraux
CL50: Concentration létale médiane
CLP: Classification, étiquetage et emballage
Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
DL50: Dose létale 50%
DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
DNEL: Dose dérivée sans effet
EC50: Concentration efficace 50%
EmS: Consignes d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EN: Norme européenne
EQ: Quantités exceptées
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
ETAmix: Estimation de la toxicité aiguë du mélange
Eye Dam.: Endommagement des yeux
Eye Irrit.: Irritation des yeux
facteur M: Facteur de multiplication
IATA: Association du transport aérien international
IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IMO: Organisation maritime internationale
LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC: Concentration sans effet observé
OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC: Concentration prédite sans effet
REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
Skin Corr.: Corrosion cutanée
Skin Irrit.: Irritation de la peau
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
UE: Union européenne
vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Clause de non-responsabilité: Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité. Ils ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément designé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Cette fiche de données de sécurité ne contient que des informations relatives à la sécurité et ne remplace aucune information ni spécification concernant le produit.

